

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2025

Le vingt janvier deux mil vingt-cinq, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	de	15
Conseillers fonction	en	12
Conseillers présents représentés	et	12

Étaient présents : Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Anne MANDON, Elodie GICQUEL.

Absents excusés : Karine RICAUD, Mélanie BOGNENKO et Thierry CLAVÉ.

Procurations : Karine RICAUD à Monique LACROUTS, Mélanie BOGNENKO à Jean Pierre BRÉTHOUS et Thierry CLAVÉ à Joël BATS.

Secrétaire de séance : Françoise DUPIELLET.

Date de convocation 14.01.2025

À la demande de Mme Françoise Dupielllet, adjointe au Maire, une minute de silence est effectuée par les membres du conseil municipal afin d'honorer la mémoire de M. Alexis Bréthous, maire honoraire de la commune, père de M. le Maire, qui s'est éteint le 06 janvier 2025.

Monsieur le Maire délivre au conseil municipal ses sincères remerciements au nom de sa famille.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09.12.2024 :
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09.12.2024.

• **Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus :**

Délibération ajournée suite à la communication du SICTOM demandant de mettre en attente cette signature de convention.

• **DCM 2025/01 Demande de subventions restauration du tableau inscrit « Le denier de César » :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'article L.1111-10 III du code précité,
Vu la décision du Maire 2025-01 faisant le choix de l'entreprise retenue concernant la restauration de ce tableau inscrit monument historique,

Considérant le projet de restauration du tableau inscrit de l'église « Le denier de César » peint par Paul JUSTUS en 1848, copie d'après Pierre-Paul Rubens, appartenant aux collections de Centre National des Arts Plastiques (CNAP), exposé dans l'église communale.

Considérant que M. Vincent Matéos, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Landes et Mme Janine Bats du Conseil Départemental 40, Direction Culture et Patrimoine ont été consultés afin d'établir des devis pour sa restauration. Après attache avec Mme Séverine Laborie, conservatrice régionale des monuments historiques, Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, il semble que l'un des devis demandés, un peu plus détaillé, prévoit en option, le remplacement du châssis et un doublage complet du tableau, ce devis restant évolutif dans la mesure où l'arrière n'a pas été examiné.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que cette dépense sera inscrite au budget primitif de l'année 2025 et qu'il convient, dès à présent, de délibérer pour demander les subventions et établir le plan

de financement.

Considérant le caractère patrimonial de l'investissement et comme le prévoit l'article L111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Saint Maurice sur Adour va solliciter une dérogation auprès du représentant de l'Etat dans le département afin de réduire au maximum la participation du maître d'ouvrage du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'APPROUVER le projet de restauration du tableau inscrit « Le denier de César »

Article 2 : d'APPROUVER le montant prévisionnel des travaux de base qui s'élève à 15 000 € HT,

Article 3 : d'ARRÊTER le plan de financement suivant

Restauration du tableau inscrit monument historique « Le denier de César »

15 000 HT

18 000 TTC €

Subventions demandées

Aides attendues

Communauté de communes du Pays Grenadois :

Fonds de concours Patrimoine (30 %)

4 500 €

DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles)

Subvention au titre de monument historique (20%)

3 000 €

Etat

DSIL 20%

3 000 €

Département

CD40 fonds « restauration du patrimoine » (20%)

3 000 €

Autofinancement (TTC) :

4 500 €

Article 4 : d'AUTORISER Monsieur le maire à solliciter la communauté de Communes du Pays Grenadois sous forme de Fonds de concours patrimoine ; la DRAC au titre de monument historique, l'attribution de subventions de l'état au titre de la DSIL ainsi que le département sous forme de fond de restauration du patrimoine.

Article 5 : de CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à ces demandes.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Transmission en Préfecture 24.01.2025

• **DCM 2025/02 Demande de subventions restauration du tableau « Saint Maurice » non inscrit :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restauration du tableau non inscrit de l'église intitulé « Saint Maurice » peint par un anonyme au XIXe siècle.

Ce tableau n'étant pas inscrit au titre des monuments historiques, les travaux de conservation-restauration ne sont pas éligibles aux subventions de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Vu la décision du Maire 2025-02 faisant le choix de l'entreprise retenue concernant la restauration de ce tableau. M. le Maire rappelle à l'assemblée que ledit projet sera inscrit au budget primitif de l'année 2025 et qu'il convient, dès à présent, de délibérer pour demander les subventions et arrêter le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration du tableau « Saint Maurice »,
Ainsi que le choix de l'entreprise Arthéo EURL, représentée par Mme Tiziana Mazzoni,

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux de base qui s'élève à **13 150 € HT**,
ARRETE le plan de financement suivant :

Restauration du tableau « Saint Maurice » (Arthéo EURL)

TOTAL	13 150 HT	15 780 TTC €
<u>Subventions demandées</u>		<u>Aides attendues</u>
Communauté de communes du Pays Grenadois :		
Fonds de concours (30 %)		3 945 €
Etat		
DETR (20%)		2 630 €
Département		
FEC 2025		4 000 €
Autofinancement (TTC) :		5 205 €

SOLLICITE l'attribution des subventions de l'état au titre de la DETR, ainsi que de la communauté de Communes du Pays Grenadois sous forme de Fonds de concours patrimoine, ainsi que le département sous forme de fonds d'équipements des communes.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Transmission en Préfecture 24.01.2025

- **Questions diverses :**

***Entretien réparation suite panne importante sur l'électrification cloches :** M. le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'électrification des cloches de l'église depuis fin décembre 2024. Un devis de remplacement de l'horloge de commande et une gestion décentralisée du tintement des cloches est proposé. Ce contrat de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance de notre installation campanaire est nécessaire. Les travaux devraient débuter courant février. Un système d'alerte à la population pourra être intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

***Cadeaux de fin d'année :** Un retour est fait sur les cadeaux de Noël des enfants restant à distribuer, le choix est fait de les remettre aux parents des enfants concernés. Une réunion de la commission

animation vers juin 2025 devra débattre de l'orientation des choix de festivités pour l'arbre de Noël de fin d'année des enfants de la commune.

Nos aînés ont apprécié particulièrement les cadeaux de la Mairie distribués par les conseillers municipaux.

***Organisation des vœux du 26.01.2025 :**

Le choix de confectionner des amuses bouches de produits locaux par les conseillers municipaux et autres bénévoles est effectué. Les préparatifs débuteront le samedi 25 janvier vers 13h et le dimanche matin pour finaliser l'organisation.

***Bulletin municipal :** L'entreprise Castay applique le même tarif que 2024 pour l'édition du bulletin communal à venir, une réunion de la commission communication se tiendra le lundi 03 février 2025 à 20h30.

***Assemblée Générale du Souvenir Français le 15 février 2025 :** Cette assemblée générale aura lieu le 15 février 2025 à la salle polyvalente mise gracieusement à disposition. La présence du porte drapeau est nécessaire, l'ordre du jour et l'organisation de la matinée sera communiquée au conseil municipal car la remise officielle de la plaque géolocalisant M. Cazade, Mort pour la France, inhumé dans notre cimetière, sera effectuée.

***Travaux logements communaux :** M. le Maire rend compte du dégât des eaux survenu en fin d'année dans le logement sis 199 rue du Barriqué suite à une fuite d'évacuation de la baignoire à l'étage. Des travaux de plomberie sont également à effectuer au 195 rue du Barriqué (mitigeur, régulateur pression, mécanisme WC...).

***Point Habitat Locatif Dupeyron. :** Le permis modificatif déposé par XL HABITAT a été accepté en décembre 2024, la réunion avec les bureaux d'étude a eu lieu début janvier, le dossier de consultation des entreprises sera prêt pour le 14 février. L'appel d'offre sera donc lancé dans cette continuité, sous réserve des délais de XL Habitat.

Notre population INSEE est de 643 habitants pour 2025.

Suite à la réunion des associations initiée par la commission animation, chaque association a remis à la mairie, une convention signée de mise à disposition de salle communale, avec en annexe le matériel et le stock présents dans les locaux. Cette convention a été transmise à l'assureur de la commune.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22h15.